

NON À LA DÉSTRUCTURATION D'EDF ET D'ENGIE !

Renationalisation à 100 % d'EDF et ses filiales ainsi que ENGIE (ex-GDF)

1930

Dans l'Après-guerre, la création d'un service public unique de l'électricité se fait jour et devient alors une nécessité. La France est libre. Mais tout est à reconstruire.

1945

C'est grâce à la conviction du Conseil national de la Résistance, suivant les principes communistes de nationalisation et d'économie planifiée et notamment sous l'impulsion du communiste **Pierre Villon** qui met en avant la nécessité du « retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques » que sur proposition de **Marcel Paul**, alors ministre de la production industrielle, le projet de loi, inspiré par le **Conseil National de la Résistance**, décide de la nationalisation des biens de 1 450 entreprises de production, de transport et de distribution d'énergie électrique.

1946

Cette année est celle de la création par décision gouvernementale d'un monopole d'état autrement dit la nationalisation pour la production et la distribution de l'électricité et du Gaz. En date du 8 avril 1946 naissent Electricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF).

La nationalisation d'EDF aura parmi ses multiples objectifs celui de contribuer au redressement et à la modernisation industrielle du pays. Cet effort va se traduire par le développement de grands ouvrages hydroélectriques, et de la production thermique à partir du charbon.

1970

Le choix massif du nucléaire civil constitue une spécificité EDF. Ce choix a fait de la France le pays dont la proportion d'électricité d'origine nucléaire est la plus élevée au monde : 70,6 % de la production française en 2019.

Ce développement qui correspond au processus de production aux coûts indépendants des énergies concurrentes, et s'accompagnera de la promotion des usages thermiques de l'électricité, notamment dans le chauffage des locaux résidentiels ou tertiaires.

Cet énorme programme nucléaire que ses concurrents lui envient aujourd'hui, c'est par emprunt ou autofinancement qu'il a été autofinancé, et l'Etat français, donc le contribuable, n'a contribué au moindre centime de franc en rien !

1996

Sous l'impulsion de la commission européenne débute alors une période d'intenses changements institutionnels pour le secteur électrique européen et pour EDF.

2004

Par la loi no 2004-803 du 9 août 2004, EDF, d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), devient société anonyme (SA). Et c'est Le 19 novembre 2004, qu'EDF devient une société anonyme à capitaux publics cotée en bourse.

2020

Le Projet gouvernemental de modification en profondeur de l'organisation d'EDF SA voit le jour. Ce projet financier au sein d'EDF SA consiste à séparer le nucléaire du reste des

activités, à isoler les activités régulées (Enedis* et RTE*) à maintenir les activités commerciales (énergies et services) et les énergies renouvelables au sein de la société mère : en fait il s'agit d'un copier-coller des réorganisations déjà réalisées en Allemagne (E. On, RWE).

Pour la commission luttés du PRCF, il n'y a pas de fumée sans feu et le feu vient de Bruxelles. En effet, les directives européennes sur la concurrence libre et non faussée s'appliquent en premier aux entreprises et services publics (SNCF, EDF, Transport aérien, Hôpitaux, Sécurité sociale...) afin d'offrir sur un plateau aux entreprises privées françaises et internationales les bijoux de famille de la France.

Il est inadmissible que des organisations syndicales qui ont défendu pendant 70 ans l'entreprise nationalisée en 1946 par le Conseil National de la Résistance, dont le statut des agents EDF/GDF avait été créé par le communiste Marcel Paul, alors Ministre de l'Industrie du Général de Gaulle en 1945, ne mènent pas le combat pour la renationalisation d'une entreprise qui, nationalisée, a su pendant 70 ans relever tous les défis énergétiques !!

C'est ce pourquoi nous saluons la lutte engagée depuis plusieurs mois par les travailleurs d'EDF qui se battent contre la privatisation de leur entreprise et contre la vente à des sociétés privées du parc hydraulique, et contre la disparition de leur statut, véritable contrat de travail qui n'est en rien un privilège comme le colportent ses détracteurs.

Tout aussi inadmissible et insupportable que les agents de l'EDF se battent seuls dans leur coin alors qu'une convergence des luttés **entre**

tous les travailleurs du publics, du privé, des étudiants et lycéens pour défendre nos emplois, nos entreprises, notre outil industriel, en un mot notre pays s'avère urgente tant il est vrai que le **Tous ensemble et en même temps permettrait d'aboutir à la victoire.**

Ce besoin de convergence est plus qu'indispensable en cette période de fasciation où le mouvement populaire est durement réprimé aussi bien lors des manifestations par l'explosion des violences policières, mais aussi en criminalisant le mouvement social, à l'image justement de la direction de GRDF qui vient de porter plainte contre Cédric Liechti, secrétaire général du syndicat CGT Énergie Paris, sur des fondements mensongers et dont le véritable tort est d'être un syndicaliste de lutte et de s'être mobilisé pour empêcher la casse d'EDF. Le PRCF apporte tout son soutien à Cédric et réaffirme qu'il est urgent de lutter contre la fasciation.

Pour sa part, le programme politique du PRCF encourage à la nécessaire et urgente renationalisation sur la base des nationalisations de 1945, de 100 % du capital des services publics à L'État, y compris pour les ex- sous-traitants privés. Avec la renationalisation des entreprises privatisées ou sous cession sous la Ve république, nationalisation de tout le système bancaire et de crédit, des compagnies d'assurances, du réseau de distribution de l'eau, des firmes d'armements, de tous les monopoles et secteurs-clés de l'économie, et ce, sans indemnités pour les gros actionnaires, qui osent aujourd'hui bénéficier des aides à l'État ! De 1986 à 2019 une centaine d'entreprise Française ont été privatisées sous tous les gouvernements de droite comme de « gauche », Lionel Jospin et les accords de Barcelone en 2002 !

C'est pour appliquer ce programme politique que le PRCF

mène le combat pour un Frexit progressiste afin de rompre avec les instances supranationales européennes et mondiales du capital, et mettre un terme aux successives hausses que subit le Peuple de France.

SOUTIEN TOTAL à Cédric Liechti menacé par la direction de GRDF... pour avoir fait grève !



Alors que les contradictions entre travail et capital n'ont jamais été aussi fortes, le régime Macron, aux ordres du MEDEF, augmente toujours plus l'exploitation des travailleurs en cassant code du travail, statuts, régime des retraites et assurance chômage, outil industriel, services et entreprises publics. Cette situation a encore été aggravée par la crise sanitaire. Aussi, la répression contre le mouvement sociale explose, le grand capital ne supportant plus la moindre contestation qui freinerait sa course aux profits.

En effet, après avoir réprimé le mouvement social comme jamais par l'explosion des violences policières (que nous devrions plutôt appeler « violences gouvernementales » !), qui se sont traduites par des éborgnassions, des amputations et autres mutilations, le grand patronat entend désormais intimider et persécuter le mouvement social avec la complicité de la justice.

C'est ce qui arrive au syndicaliste de classe de l'énergie Cédric Liechti. Alors qu'il participait, en tant que secrétaire général du syndicat CGT Énergie Paris et plus largement en tant que travailleur de l'énergie, à la mobilisation des gaziers et électri-

ciens contre la casse d'EDF, menacée de privatisation par le régime Macron sur ordre de la commission européenne de Bruxelles, la direction de GRDF porte plainte contre Cédric Liechti pour dégradation lors de ces mobilisations et considère qu'il n'est pas un interlocuteur habilité à intervenir auprès de la direction de GRDF !

Ces accusations mensongères sont très graves, elles témoignent de la fasciation galopante de notre pays, ayant pour but de criminaliser l'action syndicale en visant, qui plus est, un représentant d'un syndicalisme de lutte et de classe, syndicalisme qui nous manque tant pour faire émerger le « tous ensemble et en même temps » seul à même de faire reculer le régime Macron/MEDEF/UE.

Aussi, nous rappelons que la grève est un droit constitutionnel. En effet, la constitution actuellement en vigueur en France a pour préambule celui de la constitution de 1946 — rédigée dans le sillon du programme du conseil national de la résistance et que le PCF de Maurice Thorez et Marcel Paul avait très largement écrite, fort de sa position de premier parti de France — qui proclame le droit de grève en son point 7.

Ainsi, la commission lutte du PRCF :

- apporte son soutien plein et entier à Cédric Liechti ;
- dénonce et appelle à combattre plus que jamais la fasciation galopante du pays ;
- dénonce et combat l'euro casse du pays, caractérisée aujourd'hui par la privatisation d'EDF sur ordre de la commission européenne de Bruxelles ;
- invite l'ensemble des syndicalistes de classe et plus largement tous les progressistes à s'organiser à la base pour construire le « **tous ensemble et en même temps** ».

SOUTENEZ LE PRCF ET LES JRCF, REJOIGNEZ LE COMBAT RÉVOLUTIONNAIRE !

o Je souhaite rejoindre le Pôle de Renaissance Communiste en France

o Je veux seulement recevoir des informations supplémentaires sur le Pôle de Renaissance Communiste en France

Nom:

Prénom:

Adresse:

CP:

Ville:

Courriel:

Téléphone:

A renvoyer à: PRCF, 8 rue du Clos Lapaume; 92 220; Bagneux